

Compte rendu de la séance du 24 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie SOLER

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Juin 2020
- Vote des subventions au fonctionnement des associations
- Admission en non valeur de créances irrécouvrables
- Vote du budget 2020
- Adhésion au projet création pôle métropolitain
- Nomination d'un délégué AGEDI
- Élection d'un vice-président au C.C.A.S
- Nomination de commissaires sur Commission communale des impôts directs.
- Election de deux délégués CNAS
- Renouvellement de l'assurance statutaire auprès du CDG 77.
- Questions diverses

Selon l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020, version consolidée au 22 juin 2020, son chapitre IV et ses chapitre 9 et 10, le conseil se réunira à huis clos.

La séance débute à 20h06.

Comme l'autorise le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-618, Madame Le Maire, sur la demande d'au moins trois de ses conseillers présents, propose un déroulement de séance à huis clos, considérant un impératif de sécurité sanitaire.

Le vote à lieu à l'unanimité des membres présents *(Délibération N° 2020-38)*

Une ligne est ajoutée à l'ordre du jour - Contact référent ID77

Lecture du compte-rendu de la séance précédente par Mme BOUDOT, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - Subventions aux associations (Délibération N° 2020-37)

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis un certain nombre d'année plusieurs associations, demandent une subvention.

Certaines associations ont fourni leur bilan financier tardivement.

Ces subventions doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations locales comme suit :

- Club Main dans la main :	1 000,00
- Société de chasse :	800,00
- Club tennis de Coulombs :	2 500,00
- L'Empreinte du Temps :	1 200,00
- Croix Rouge :	150,00
- Aide Ménagère à domicile :	1 000,00
- Jeunes Sapeurs Pompiers :	200,00
- Comité des fêtes :	2 500,00
- Les p'tits coul en bien	200.00

Votes contre = 6 - votes pour =7

2 - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

(Délibération N° 2020-39)

Madame le Maire expose les faits et reprend l'historique de la créance qui concerne la SNC-AUX RENDEZ-VOUS.

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le principe d'admission en non-valeur des recettes dont la somme reste à établir de manière précise par le comptable public. Elle précise que cela sera une charge pour la commune.

Voté à l'unanimité des membres présents.

3 - Vote du budget 2020 (Délibération N° 2020-40)

Madame le Maire présente le budget de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le budget présenté,

vote à l'unanimité le budget unique 2020 qui s'équilibre à :

- 829 380.19 euros en section de fonctionnement
- 466 484.45 euros en section d'investissement

Le conseil, après avoir délibéré, vote à l'unanimité des Membres présents.

4 - Adhésion au projet création pôle métropolitain (Délibération N° 2020-41)

Mme BOUDOT, explique que les 4 EPCI du territoire, La communauté du pays de MEAUX, la communauté d'agglomération de ROISSY Pays de France, la Communauté de commune du Pays de l'Ourcq, et la communauté de Plaines et Monts de France, regroupés en GIP "interscot pour le développement de nos territoires", souhaitent créer un pôle métropolitain ayant trois orientations stratégiques se définissant sur le territoire :

- développer une politique attractive.
- permettre un développement économique équilibré et continu.
- s'engager pour une gestion durable de l'environnement et des ressources.

L'ensemble défini par un programme pluriannuel de travail définissant les actions à mener par domaines d'action.

Après délibération, le projet d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Pôle métropolitain est adopté à l'unanimité des membres présents.

5 -Délégué A.G.E.D.I (Délibération N° 2020- 42)

La commune de COULOMBS-EN-VALOIS étant adhérente au syndicat mixte AGEDI et selon l'article 7 des statuts de ce syndicat, doit désigner un délégué, qui fera parti du collège 1.Mme le Maire sera le délégué de ce syndicat.

Voté à l'unanimité des membres présents.

6 -Nomination d'un vice-président CCAS (Délibération N° 2020-43)

Le conseil municipal propose l'élection d'un vice-président au CCAS afin de suppléer aux absences du Président.

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS se trouve ainsi constitué,
Considérant que le dernier conseil du CCAS a eu lieu le 16 juillet 2020,

Se sont déclarés candidates :

- Madame Nathalie CADEC et Madame Stéphanie SOLER.

L'élection se déroule à main levée et donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 12

Ont obtenu : Mme CADEC = 6 voix et Mme SOLER = 6 voix

Sont donc proclamées vice-présidentes à tour de rôle, Mme CADEC et Mme SOLER.

A charge pour les élus de fixer ce tour de rôle.

7 - Délégués CNAS (Délibération N° 2020-44)

Mme BOUDOT explique que l'adhésion au CNAS est effective depuis 2016 et qu'à sa demande, le CNAS souhaite voir élire deux nouveaux délégués. qu'il convient de désigner.

Mme DJAOUT se propose.

Mme DJAOUT Mireille pour le collège Elus et Mme HAUSTÊTE Sandrine pour le collège agent, membres de l'organe délibérant, en qualité de déléguées élues notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

A l'unanimité des membres présents votant.

8 - Commissaires commission des impôts directs -CCID

(Délibération N°2020-45)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs dans la commune.

Une liste de Douze noms est formée pour être retenue (six titulaires, six suppléants) par l'administration.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

propose les douze noms suivants :

Monsieur BONNARD André

Madame CADEC Nathalie

Monsieur CARTIER Philippe

Monsieur DE GIACOMI Kévin

Madame DUCAUD Nathalie

Monsieur HERBELIN Gérard

Madame KRAUSCH Isabelle

Madame KUPERHANT Annie

Madame METIVIER Marie-Laure

Monsieur LAROCHE Denis

Monsieur VERON Maximilien

9 -Assurance risques statutaires du personnel (Délibération N° 2020-46)

9 - Assurance risques statutaires du personnel (Délibération N° 2020-46)

Madame BOUDOT indique que la commune a délibéré auparavant et missionner le centre de gestion 77 pour contracter une assurance contre les risques statutaires liés au personnel territorial, il est nécessaire de voter les taux applicables aux différentes catégories.

Il est décidé à l'unanimité des membres votants :

- de garantir les agents affiliés à la CNRACL à hauteur de 6.80% avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire.
- de garantir les agents affiliés à l'IRCANTEC à hauteur de 1.10% avec une franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire.

10 - Délégué ID77 (Délibération 2020-47)

Mme BOUDOT explique que depuis septembre 2019, la commune est adhérente à ID77.

ID77 est un GIP qui regroupe l'essentiel de l'ingénierie départementale.

Il lui faut désigner un contact référent. Mme Le Maire propose Mr LIEGEOIS Pascal.

A l'unanimité cette proposition est acceptée.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Il est question de trouver une personne qui effectuera le recensement de la population à partir de janvier 2021. Mesdames SOLER Stéphanie et LAROCHE Sandra se proposent.
- Un arrêté de signatures est pris en cas d'empêchement du Maire.
- Il est question d'un problème de friches à Certigny.
- Il est évoqué les contrôle sécurité de la Salle des Fêtes.
- Il est question des chiens sans surveillance errant dans le village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire

Madame SOLER Stéphanie



Le Maire

Madame BOUDOT Catherine

